

Compte rendu du
groupe de travail : deuxième partie du diagnostic régional sur l'économie circulaire
1er juin 2017

Maître d'Ouvrage
Conseil régional des Pays de la Loire
Tél. 02 28 20 50 00

Cabinet d'ingénierie
INDDIGO NANTES
4 avenue Millet – 44 000 NANTES
Tél. 02 40 48 99 99 - Fax 02 40 48 04 44

Rédacteurs : Nadège LOSTE, Cyril ADOUE
Consultants

Participants

Nom	Prénom	Structure
AKKAOUI	Benoit	Réseau des recycleries et ressourceries
AUBERT	Juliette	Séché environnement
AUBIN	Patrick	UNICEM Pays de la Loire
BAHUAUD	Vivien	Éco-systèmes
BAHUAUD	Michel	Pornic agglo Pays de Retz
BARBIER	Dominique	Carrières indépendantes du Grand Ouest (CIGO)
BAZIN	Marie-Jeanne	Chambre régionale de commerce et d'industrie des Pays de la Loire
BERTHELOT	Nicolas	SUEZ grand ouest
BEUCHER	Anne-Claire	FEDEREC ouest
BOISSON	François	Cellule économique régionale de la construction
BOLDRINI	Jean-Claude	IAE de Nantes - Institut d'Économie et de Management - Capacités CEC
BRES	Mathilde	Comité 21
BRINGUY	Sophie	Région des Pays de la Loire
CHARLOT	Anne	URCPIE Pays de la Loire
CLAIRAY	Annabelle	Syndicat mixte du Pays du Mans
COUCHÉ	Célie	BOUT A BOUT
COUROUSSÉ	Cyril	Pays de la Haute Sarthe

DANIEL	Cécile	Chambre de métiers et de l'artisanat régionale des Pays de la Loire
DELESALLE	Valérie	VERSOO
DILHUIDY	Grégory	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois
DROUËS	Frédéric	Carrières indépendantes du Grand Ouest (CIGO)/ACCTER
DUBOST	Laurent	Coopérative Ouvre-Boite 44
DURAND	Mathieu	Université du Maine - laboratoire ESO-MRSH
FENIES-DUPONT	Karine	CRESS
GAUBERT	Laurence	Laval agglomération
GAVALLET	Jean-Christophe	FNE Pays de la Loire/CESER
GERARD	Mary	SIRDOMDI de la région de Beaupreau
GILET	Jean-Pierre	CRESS
HENRIAT	Cécile	CAPEB régionale
HISSETTE	Véronique	Agglomération du Choletais
JANIN	Marc	ADEME Pays de la Loire
JARRY	Anne-Flore	Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
LANDREAU	Fabienne	Communauté de communes d'Erdre et Gesvres
LE COZ	Véronique	Conseil départemental de Mayenne
LE GAL	Emeline	Chambre de métiers et de l'artisanat régionale des Pays de la Loire
LE GODAIS	Bruno	SNEFiD
LE GUEN	Lauredan	IFSTTAR
LE QUELLEC	Anton	CERIB
LECLERQ MENEUST	Eliane	Chambre régionale de commerce et d'industrie des Pays de la Loire
LEDUC	Magali	Conseil départemental de Vendée
LEJEUNE	Clémence	Communauté de communes Sud Retz Atlantique
LEYGONIE	Soizic	Cap Atlantique
LOHEZIC	Philippe	Chambre de commerce et d'industrie Maine et Loire
MOEC	Perrine	Communauté de communes d'Erdre et Gesvres
MOREL	Isabelle	FFB Pays-de-la-Loire
MORICHON	Jérôme	CARENE
MOYON	Valérie	Parc naturel régional Loire-Anjou- Touraine
NICOLAS	Sylvie	SMITOM du sud Saumurois
ONILLON	Floriane	VÉOLIA PROPRETÉ CENTRE OUEST - Direction régionale
PROVOST	Eric	Nantes Métropole
ROLLAND	Thierry	ESAIP
ROUSSEAUX	Sandrine	Capacités CEC
SEETEN	Laurence	EDF délégation régionale Pays de la Loire
TALBOT	Steven	UNED
TORLASCO	Emmanuel	UNICEM Pays de la Loire
VERHAEGHE	Sandrine	DREAL Pays de la Loire
VERMANDEL	Christophe	CMGO bassin Pays de la Loire - URP/UNICEM
VINCENT	Philippe	ADEME Pays de la Loire

Pièces jointes : le support présenté en réunion et le guide de la commande publique circulaire, publié par l'Institut de l'Economie circulaire.

● Présentation de la méthodologie déployée pour cette seconde partie de diagnostic

La première partie du diagnostic présenté le 9 mai dernier avait pour objectif de mettre en évidence les flux et ressources à enjeux.

Cette seconde partie interroge le niveau de développement des 7 piliers de l'économie circulaire, le développement de l'économie circulaire au sein des secteurs d'activité clés et les enjeux du développement de l'économie circulaire sur des territoires remarquables de la région.

● 1 - Niveau de développement des piliers

Il est rappelé qu'il ne faut pas négliger le don qui est une pratique qui se développe (CARENE).

Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans le développement de l'économie circulaire est rappelé (CRESS). Beaucoup d'acteurs de l'ESS sont présents sur le réemploi et la réutilisation. Certaines ressourceries n'ont pas le label mais proposent bien ce type de service. La CRESS va réactualiser en fin d'année le recensement des acteurs de l'ESS intervenant sur ces sujets, celui-ci datant de 2012.

Echobat, pour le bâtiment, regroupe des professionnels du bâtiment et des structures de l'ESS pour le développement de l'écoconstruction en Pays de Loire (140 adhérents). Echobat dispose de 9 antennes dans la région.

La densité territoriale en matière de déchetteries (particuliers et professionnels) pourrait permettre une collecte des biens ré-employables très efficace (collecte en entrée de déchetterie).

J.-M. Buf fait remarquer que l'on sait définir ce qu'est une entreprise de l'ESS mais interroge les membres du GT sur la **manière de qualifier l'intervention d'une entreprise dans le champ de l'économie circulaire.**

Il est souligné qu'il faut distinguer les entreprises qui ont recouru à un ou plusieurs piliers de l'économie circulaire pour rendre leur production plus efficace (achat de produits éco-conçus, synergies d'écologie industrielle avec une entreprise voisine, recyclage de ses déchets...), de celles dont l'offre est au cœur d'un ou plusieurs des piliers de l'économie circulaire (entreprise proposant des services ou des produits éco-conçus, ressourcerie, collecte ou valorisation de déchets...).

Selon S. Bringuy (Région des Pays de la Loire), la question de la globalité et de la transversalité de la démarche de l'entreprise en vue de réduire la consommation de ressource est un critère important pour qualifier l'intégration de l'économie circulaire dans son fonctionnement.

C. Henriat de la CAPEB souligne la question du moment à partir duquel on peut dire qu'une entreprise rentre dans le champ de l'économie circulaire car toutes les entreprises en font plus ou moins. Cela pose ensuite la question de l'équité entre les entreprises.

Concernant le domaine de la construction, l'UNICEM propose que la notion de proximité dans l'offre d'un produit ou un service soit prise en compte. S'interroger sur ce qui est disponible sur un territoire serait la première question à se poser dans le cadre d'un Scot, d'un PLU ou encore dans une opération de construction.

J.-M. Buf souligne que les émissions de CO² liées à un produit ou service sont effectivement à considérer, par exemple en termes d'indicateur.

S. Bringuy (Région des Pays de la Loire) pose une question sur les dimensions opérationnelles des nombreuses démarches **d'écologie industrielle et territoriales (EIT)** identifiées.

J.-M. Buf rappelle que les démarches d'EIT ne concernent pas que les déchets des entreprises.

La CRMA rappelle la genèse de ces démarches qui voient collaborer les chambres consulaires (dans le cadre de la TRIA notamment) et les territoires (notamment les territoires « zéro déchets »).

Le SIRDOMDI donne des exemples de concrétisation de synergies construites autour de réunions d'échanges entre entreprises participantes qui ont débouché sur le **groupement de certains achats.**

La CCI49 en donne d'autres : méthanisation d'huiles alimentaires à proximité du restaurant qui les produit, valorisation de mousse polyuréthane (pose de fenêtres)... une dizaine d'autres exemples de concrétisations sont disponibles. La CCI rebondit sur la question de la pérennisation de ces DEIT et souligne qu'il y a **un vrai enjeu à montrer aux entreprises que les démarches peuvent être rentables**, indépendantes des finances publiques.

Concernant l'utilisation du **référentiel Elipse** pour aider les démarches à se structurer et à progresser, C. Courroussé (Pays de la Haute Sarthe) souligne qu'il a assisté à la présentation de l'outil Elipse en décembre et que son déploiement pourrait être un axe d'action intéressant.

La CRESS fait remarquer que le **sujet de la mobilité** n'est pas abordé dans le diagnostic et que la plateforme régionale « consommer-responsable » n'est plus animée actuellement même si elle est toujours en ligne.

La Chambre régionale d'agriculture met en avant les actions déjà menées sur l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective. Elle souligne le fait qu'elle soit plus difficile à mettre en œuvre dans les établissements avec un nombre de repas très important (ex. de l'hôpital de Laval).

● 2 - Acteurs économiques et enjeux de flux

✓ Carte des sites de recyclage

Plusieurs personnes de l'assemblée soulignent que la carte des recycleurs présentée est incomplète (manque Tripapyrus en Vendée avec le projet de recyclage du plastique, Versoo avec le recyclage des gobelets, Seb, TRIADE dans le Maine et Loire...). Inddigo et la Région sont effectivement conscients de la vision incomplète ici proposée, qui reflète le besoin de centralisation des données régionales et recensement des acteurs du recyclage.

Il est souligné qu'il faudrait **distinguer au moins trois catégories d'acteurs** : ceux qui collectent les déchets et/ou les préparent, ceux qui produisent des matières premières secondaires (MPS) à partir de déchets (ou à partir de leur propre procédé de fabrication), et ceux qui intègrent des MPS à leur process de production en lieu et place de matières neuves.

J.-M. Buf souligne la nécessité de retravailler à des échelles locales pour effectuer ce type de recensement **et identifier les synergies**. Vis-à-vis de cette thématique du recyclage, l'idée **d'une plateforme de partage d'information semble plus pertinente que celle d'un simple observatoire**. Elle renvoie toutefois à la question déjà posée **de la qualification des acteurs**, de leur action dans le champ de l'économie circulaire.

Certaines problématiques rencontrées par le développement du recyclage sont par ailleurs évoquées par le GT :

- la régularité de la qualité des MPS,
- les écueils juridiques tels que ceux liés à la responsabilité des entreprises qui ont produit le déchet,
- les variations de prix des MPS,
- la motivation des industriels à incorporer des MPS dans leur process, au regard de la qualité des produits entrants et de leur impact sur leurs produits manufacturés par exemple.

Certaines propositions sont faites : par exemple une taxe pour lutter contre les variations de prix des MPS.

S. Verhaeghe de la DREAL met en avant le rôle à jouer des laboratoires de recherche de la région pour développer l'économie circulaire (exemple de l'Ecole Centrale de Nantes qui travaille sur des alternatives au béton) et le lien avec les entreprises.

S. Bringuy (Région des Pays de la Loire) repose la question de la reconnaissance, in fine, de ces acteurs de l'économie circulaire, de façon claire et compréhensible et suffisamment discriminante pour respecter une équité entre ces acteurs. La question d'un **label** est évoquée.

J.-M. Buf souligne que la labellisation n'est peut-être pas la première étape ; il rappelle qu'il existe 10 indicateurs proposés dernièrement par le service statistique du ministère de l'Écologie, qui pourraient servir de base de référence pour **qualifier les acteurs de l'économie circulaire en région**.

✓ Temps d'échanges sur **les attentes du GT vis-à-vis du plan d'actions économie circulaire**

J.-M. Buf questionne l'assemblée sur ses attentes vis-à-vis du plan d'actions économie circulaire. Il ressort que les principales attentes sont :

- une plateforme permettant **d'identifier par territoire les acteurs, pour savoir qui propose quoi et recenser/partager les bonnes pratiques** (Nantes Métropole, Laval Agglomération, Comité 21, ESAIP...). Nantes Métropole précise qu'ils ont aussi ce projet à l'échelle de leur agglomération ;

- donner une **visibilité claire aux entreprises sur les flux à enjeu** pour leur permettre d'investir (UNED), les flux à enjeux pouvant être ceux présentant de gros gisements pour commencer ;
- un **portage politique fort** (Carene) avec des objectifs clairement indiqués ;
- un partage de la connaissance (cartographie des acteurs) pour **développer/diffuser les bonnes pratiques** et organiser l'échange entre pairs (Comité 21) ;
- un système de financement partagé (ADEME, Région...) et **rendant pérenne les dispositifs émergents**, sur des thématiques où auraient pu être identifiées préalablement des potentiels de développement (Nantes Métropole) ;
- le soutien au développement de solutions innovantes (ESAIP) ;
- la **sensibilisation des entreprises et l'accompagnement des entreprises** dans la prise de risques (CJD), la formation des dirigeants d'entreprises (L. Dubost) ;
- la formation et la sensibilisation des territoires, des citoyens et des entreprises (ADEME) ;
- **l'accompagnement de l'émergence de nouveaux métiers** (Mme Bazin de la CCIR) ;
- une **coordination de l'animation** de ce plan économie circulaire, notamment avec les territoires (C. Courroussé du Pays de la Haute Sarthe), l'importance du qui fait quoi à chaque échelon territorial (L. Gaubert de Laval Agglomération) ;
- une **présentation des actions** selon les piliers de l'EC (C. Courroussé du Pays de la Haute Sarthe) ;
- des **études spécifiques à certaines filières déchets** pour connaître leurs potentiels de développement (Nantes Métropole).

Philippe Lohezic de la CCI49 cite l'association ADEC (association des entreprises de l'économie circulaire) qui vient de se monter sur le 49.

Pour l'ADEME, **la Région doit apporter la vision systémique dans l'optimisation des ressources** et faire partager cette vision auprès des collectivités via leur rôle d'aménageur par exemple, ou encore auprès des entreprises. Elle rappelle le rôle des indicateurs pour suivre cette consommation de ressources.

Une question est posée sur **l'évaluation de ce plan** dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques (CARENE).

Il est indiqué qu'il existe un annuaire des filières de traitement en Pays de la Loire créé par l'ADEME mais qui n'est pas à jour.

Concernant les indicateurs et les actions, P. Boutault annonce que ce travail pourra être réalisé lors de la dernière séance du GT le 14 septembre.

● 3 - Sous-systèmes territoriaux

La DREAL souligne que les **PCET**, obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, sont un **bon vecteur d'intégration de l'économie circulaire dans les politiques des territoires**.

Les SCOT et PLU/PLUi sont déterminants pour l'implantation d'installations industrielles indispensables au développement de l'économie circulaire. Leur élaboration/révision doit donc intégrer les enjeux d'économie circulaire. S. Talbot (UNED) indique l'importance du portage politique des projets souvent consommateurs de foncier, avec une réglementation lourde (ICPE) et avec une sensibilité en termes d'acceptation sociale.

Il faudra développer des **démarches « interSCOT »** autour des ressources et des déchets, entre les SCOT urbains (consommateurs de ressources et producteurs de déchets) et les SCOT ruraux (producteurs de ressources et valorisateurs de déchets). Il s'agit **d'amener de la solidarité**, entre ces espaces de production et de consommation (Univ. du Mans).

S. Bringuy (Région des Pays de la Loire) questionne sur les **liens entre le plan économie circulaire et le SRADDET**. J.-M. Buf explique que la constitution du SRADDET a débuté par des rencontres départementales, qu'il va avoir une position « intégratrice » de diverses politiques régionales, qu'une co-construction très large et contributive a été retenue, notamment via une large consultation par internet.

● Conclusion et remerciements par Jean-Michel Buf

Le prochain GT est annoncé pour le 14 septembre. Il sera consacré à l'élaboration du plan d'actions. Les membres du GT sont sollicités pour envoyer leur contribution écrite rapidement.

● Compléments apportés par S. Nicolas (Parc Loire Anjou Touraine) au CR du groupe de travail économie circulaire du 9 mai

Il est souligné par S. Nicolas, l'importance de la commande publique pour faire bouger les choses avec 2 exemples

- Réversibilité des bâtiments

Le projet d'un atelier en maîtrise d'ouvrage du Parc à Montsoreau avec cette exigence est en cours d'instruction. C'est le seul chantier expérimental lancé.

Pour développer cette orientation ailleurs, la suggestion est faite à la Région de lancer un **concours d'idées architecturales** à l'occasion d'un chantier identifié, ou de donner un appui financier ciblé à de telles réalisations publiques.

- Importance de l'appui financier « soutien indispensable pour faire évoluer les projets »

Le Parc a été retenu territoire TEPCV et cela a permis de présenter une vingtaine de projets d'investissement de communes ou EPCI. Pour les projets de restauration thermique du bâti, les exigences en écoconstruction ont été obligatoires pour obtenir l'aide financière.